

Exemplaire à conserver avec les papiers du véhicule.

P-2499-05-06

VEHICULES LIVRES EN CHÂSSIS-CABINE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche, (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement).

Versions (empattements) :

Cabines :

2.9.0 Total :

2.9.1 Sur l'essieu 1 :

2.9.2 Sur l'essieu 2 :

2.9.3 Sur l'essieu 3 :

2.9.4 Sur l'essieu 4 :

2.10 Porte-a-faux avant :

2.11 Porte-a-faux arrière (à partir de l'axe de l'essieu 3) :

2.12 Longueur hors tout :

2.13 Largeur hors tout :

43		435		46		49		51		56		60	
L1	L2	L1	L2	L1	L2	L1	L2	L1	L2	L1	L2	L1	L2
9365	9515	9365	9515	9385	9535	9405	9555	9425	9575	9445	9595	9465	9615
3615	3745	3615	3745	3620	3750	3625	3755	3630	3760	3635	3765	3640	3770
2840	2860	2840	2860	2845	2865	2850	2870	2855	2875	2860	2880	2865	2885
1455		1455		1460		1465		1470		1475		1480	
1455		1455		1460		1465		1470		1475		1480	
						1.520							
						0.825							
7.855		7.905		8.155		8.455		8.655		9.155		9.555	
						2.497							

Nota : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir point 7.9), il est admis de pouvoir :

a) augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (point 2.1) et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (point 2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce dans la limite de 500 kg.

b) augmenter la charge maximale admissible sur les essieux 3 et 4 (points 2.5.3 et 2.5.4) dans la limite de 400 kg.

3. MOTEUR

3.1 Denomination du type :

3.1.1 Marque :

3.1.2 Marquage moteur :

3.1.3 Variantes moteur :

D13			
VOLVO			
D13			
D13C380EUV	D13C420EUV ou D13C420EEV	D13C460EUV ou D13C460EEV	D13C500EUV ou D13C500EEV

3.2 Description générale :

3.2.1 Genre :

3.2.2 Principe de fonctionnement :

3.2.3 Suralimentation :

3.2.4 Dispositif anti-pollution :

3.3 Nombre et disposition des cylindres :

3.4 Cylindrée (cm³) :

3.5 Rapport volumétrique de compression :

3.6 Puissance maximale (kW) :

3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :

3.8 Couple maximal (mdaN) :

3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :

3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :

3.11 Carburant utilisé :

3.12 Réservoir de carburant :

3.12.1 Emplacement :

3.12.2 Capacité (litres) :

3.12.3 Matériau :

3.13 Mode d'alimentation du moteur :

3.14 Type de filtre à air :

3.15 Allumage :

3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) :

3.17 Dispositif d'antiparasitage :

3.18 Refroidissement du moteur :

3.19 Nombre de silencieux d'échappement :

3.20 Niveau sonore au point fixe :

3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) :

3.20.3 Position de la sortie d'échappement :

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :

3.24 Classe environnementale :

moteur à combustion interne, à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin.
Diesel / 4 temps.
par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement échangeur de température air/air.
Système de réduction catalytique avec un réservoir d'additif à base d'urée.

6 en ligne.

12777.

17.8 / 1 +/- 1

285 315 345 375

de 1404 à 1900

194 214 235 255

de 1000 à 1404 de 1050 à 1404

2150 +/- 50

Gasoil

De série En option (selon empattement)

Côté droit À gauche et/ou à droite

170 210 255 285 290 310 315 330 355 365

380 405 415 425 445 450 480 490 500 505

530 535 540 550 570 600 610 625 630 650

690 710 730 750 770 810

en acier ou en aluminium

par 6 injecteurs-pompe à injection directe à commande mécanique et gestion électronique

sec.

par compression.

24.

non.

par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur.

1 ou 2 (dont 1 intégré au catalyseur à oxydation).

latérale à gauche ou arrière à gauche dans l'empattement, ou verticale à droite derrière la cabine.

valeur indiquée sur auto-adhésif placé sur le cache culbuteur moteur.

D13C...EUV ou D13C...EEV

BV mécaniques BV mécaniques automatisées BV automatique

84 85 86

1425.

Conforme à 0555*0874G (Euro 5) Conforme à 0555*0874K (Euro 5)

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT :

4.1 Type de boîte de vitesse :

Sur demande

- mécanique à étage avec diviseur à 12 rapports avant + 2 extra-lente et 4 MAR (1^{er} = 11.13), (gestion électronique de la BV en option)

- mécanique (automatisée pour les types ATxxx) à étage avec diviseur, à 12 rapports avant, avec ou sans extra-lente et 4 MAR (voir variantes demultiplications point 4.2.1).

- mécanique à étage à 8 rapports avant avec 1 extra-lente et 2 MAR, - automatique à 6 rapports avant et 2 MAR.

au plancher, ou sélecteur et levier intégré au siège conducteur et agissant sur des capteurs dans le sélecteur de vitesse accolé au côté droit du siège conducteur pour les BV automatisées.

monodisque ou bidisque à sec, convertisseur hydraulique dans le cas de la BV automatique.

par pédale, à commande hydraulique et assistance pneumatique dans le cas des BV mécaniques. Fonction gérée par le système de changement de rapports, sans pédale d'embrayage pour les BV automatisées.

par arbres de transmission à cardans, pont arrière, renvoi d'angles et arbres de roues avec moyeux réducteurs en option.

4.1.1 Emplacement du levier de commande :

4.2 Type d'embrayage :

4.2.1 Mode de commande :

4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues :

4.4 Demultiplication de la transmission :

4.4.1 Dimensions et circonférence et roulement des pneumatiques de référence (mm) : 315/80 R 22.5 = 3282.

4.4.2 Demultiplications et vitesses à 1000 tr/mn

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte (*)		Rapport du pont (*)	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h) (avec la pneumatique de référence)
Type BV VT2214B (4) (5)	relais désactivé	relais activé			
extra-lente	16.85	13.51		46.44	4.24
1	11.13	8.92		37.24	5.28
2	7.16	5.74		31.49	6.25
3	4.68	3.75		25.24	7.80
4	2.97	2.38		20.26	9.71
5	1.91	1.53		16.24	12.12
6	1.25	1.00		13.24	14.87
MAR 1	15.08	12.09	2.83	10.61	18.55
MAR 2	4.02	3.22		8.40	23.44
				6.73	29.26
				5.40	36.46
				4.32	45.58
				3.53	55.78
				2.83	69.58
				42.67	4.61
				34.21	5.75
				11.37	17.31
				9.11	21.61

(*) Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.2.1 Boîtes de vitesses (en option) :

Combinaisons des vitesses															
EL	EL	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	AR	AR
VT02214B (4) (5)															
13.51	10.83	8.92	7.15	5.74	4.60	3.75	3.00	2.38	1.91	1.53	1.23	1.00	0.80	12.09	9.69
VT2514B (2)															
16.41	13.16	11.13	8.92	7.16	5.74	4.68	3.75	2.97	2.38	1.91	1.53	1.25	1.00	15.06	12.09
VT02514B (2)															
13.16	10.54	8.92	7.15	5.74	4.60	3.75	3.00	2.38	1.91	1.53	1.23	1.00	0.80	12.09	9.69
AT2412D (5) / AT2612D															
-	-	14.94	11.73	9.04	7.09	5.54	4.35	3.44	2.70	2.08	1.63	1.27	1.00	17.49	13.73
ATO2612D															
-	-	11.73	9.21	7.09	5.57	4.35	3.41	2.70	2.12	1.63	1.28	1.00	0.79	13.73	10.78
VT2009B (3) (4) (5)															
-	16.85	10.18	7.16	5.04	3.75	2.72	1.91	1.35	1.00	-	-	-	-	15.06	4.02
VT2606PT (1)															
-	-	6.15	4.27	2.41	1.68	1.32	1.00	-	-	-	-	-	-	6.64	3.84

(1) Avec VEB (Volvo Engine Brake) de série, association du freinage sur échappement EPG (Exhaust Pressure Governor) couplé au système VCB (Volvo Compression Brake). Ce dernier agissant sur l'ouverture des soupapes d'échappement afin d'augmenter l'énergie de compression et de réduire l'énergie d'expansion.

Rapports de réduction disponibles :

- Avec moteur D13C380 :

- Avec moteur D13C420 :

- Avec moteur D13C460 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

- Avec moteur D13C500 :

Exemplaire à conserver avec les papiers du véhicule.

P-2499-05-06

7.7.3. Mode de contrôle du

bon fonctionnement de l'alarme :

par la réalisation d'une défaillance,
par la mise sous tension (pour l'antibloqueur),
par la clé de contact.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 :

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 :

7.8.1.3 Sur l'essieu 3 :

7.8.1.4 Sur l'essieu 4 :

7.8.2 Frein de secours :

7.8.3 Frein de stationnement :

7.9 Dispositif ralentisseur :

7.9.1 Dispositif permettant

de satisfaire à l'essai de type II :

7.9.2 Dispositif permettant de bénéficier de la

du chapitre 2 :

7.9.3 Dispositif permettant de

satisfaire à l'essai de type II bis :

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

à disques.

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie :

8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction

de l'équipement) les options suivantes :

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.3 Nombre de places assises :

8.4 Sièges :

8.4.1 A l'avant :

8.5 Nombre de portes :

8.5.1 Latérales :

8.5.2 Fermetures :

8.6 Emplacement

et mode d'ouverture des vitres :

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise :

8.7.2 Vitres latérales :

8.7.3 Lunette arrière :

8.7.4 Vitre de toit :

8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :

8.8.1 Places avant :

châssis-cabine pour CAM / VASP.

de l'équipement) les options suivantes :

L1 = cabine courte,

L2 = cabine longue, basse ou haute.

tôle d'acier emboutie et soudée par points.

2 ou 3.

sièges conducteur et passager réglables. En option, banquette 2 places.

2.

de sécurité à 2 positions.

2 descendantes sur les portes, commandées à gauche et à droite par

manivelle ou électriquement sur demande.

verre feuilleté.

verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

sur demande, en verre de sécurité.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant :

9.11.2 Arrière :

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant :

9.12.2 Arrière :

9.13 Dispositif de signalisation

complémentaire arrière :

9.14 Feux spéciaux :

2 indépendants en option.

2 groupés aux feux de position arrière.

2 indépendants situés au-dessus de la cabine.

2 groupés aux feux de position arrière.

à compléter lors du carrossage.

sans objet.

10. DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace :

2 à 2 vitesses et balayage intermittent*.

(*) En option, dispositif lave-phares et système de réglage automatique

des projecteurs en fonction de l'assiette des véhicules (obligatoire en

combinaison avec les feux de décharge).

oui.

10.1.2 Lave-glace :

10.1.3 Retroviseurs :

10.1.3.1 A l'extérieur :

2 principaux + 1 d'accostage à droite et 2 grand angle, 1 à droite et 1 à

gauche. 1 Anteviseur.

1.

en option, agissant par blocage de la colonne de direction.

à installer lors du carrossage.

en option, à combustible liquide.

10.1.4 Avertisseur sonore :

10.1.5 Dispositif antivol :

10.1.6 Extincteur :

10.1.7 Chauffage autonome :

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement

de la plaque constructeur :

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid

du numéro d'identification :

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

plaque métallique fixée sur la partie inférieure de la porte droite.

sur le longeron droit du châssis, à hauteur de l'essieu avant.

YV2

J

G

B

A

B

Numéro d'ordre de fabrication
composé de 6 chiffres

Lettre designant le lieu d'assemblage

A = Volvo Truck Corporation (Suède)

B = Volvo Europa Truck N.V. (Belgique)

Année de fabrication (B pour 2011)

X ou chiffre de 0 à 9

(digit de contrôle)

Freinage (G = 8 x 4)

Moteur D13C

G00 = 380 ch

G10 = 420 ch

G20 = 460 ch

G30 = 500 ch

Cabine (J = cabine avancée FM)

Constructeur YV2 = Suède

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

10.2.5 Identification du moteur :

YV2J... G.B.000001

frappe à froid sur le bloc moteur à l'avant gauche et par auto-adhésif

sur le cache culbuteur.

11. VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque

du correcteur :

Exemplaire à conserver avec
les papiers du véhicule.

P-2499-05-06

CERTIFICAT DE CONFORMITE (Annexe III Bis)

(Véhicules livrés en châssis-cabine ou VASP)

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer - 95700 ROISSY-EN-FRANCE, représentant dûment accrédité de VOLVO TRUCK CORPORATION à GÖTEBORG (Suède) constructeur, certifions : (1) (3)

a) que le véhicule livré en châssis-cabine (voir nota 1) ou VASP (voir nota 2)

Denomination (2) :

(D1) Marque :

(D2) Type :

Variante(s) (1) :

Version(s) Empattements (1) :

Cabines (1) :

(D3) Denomination commerciale :

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (3) :

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) (1) :

(F2) Marge en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTAC) admissible (kg) (1) :

(F3) Marge en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (kg) (1) :

(J) Catégorie internationale :

(J1) Genre national (1) :

(K) Numéro de la réception par type :

(P1) Cylindrée (cm³) :

(P2) Puissance nette maximale (kW) (1) :

(P3) Source d'énergie :

(P6) Puissance administrative (CV) :

(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dBA) (1) :

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :

(V7)

(V9) Classe environnementale (1) :

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids et les dimensions excèdent les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la route dans les conditions de poids ci-après pour les couples PTC / PTR de 32/44 t et 32/40 t.

Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :

Masse en charge de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR) :

b) est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

c) que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

d) pour être vendu à (nom et adresse de l'acheteur) :

Et, le cas échéant, utilise par (nom et adresse du locataire) :

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'Arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes, et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe.
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire,
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire,
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

(3) A compléter

(4) 120 l avec cylindres à ressort sur les essieux 2, 3 et 4 et compresseur bicylindre type T704 du 636

(5) Selon essieu avant (voir point 2.3.1 de la notice)

VOLVO

FMD84

38BH	42BH	46BH	50BH
38TRH	42TRH	46TRH	50TRH
43	435	46	49
54	56	60	

L1 - L2

FMX

YV2JG20G6DB640710

Variante .B	Variante .TR
37000 avec E1/E2 = 8 t	42000 avec E1/E2 = 8 t
39000 avec E1/E2 = 9 t	44000 avec E1/E2 = 9 t

32000	32000	32000	32000
-------	-------	-------	-------

44000	40000	35500	néant
-------	-------	-------	-------

N3G

CAM ou VASP

P 2499-05-06

12777

D13C380EUV	D13C420EUV ou D13C420EEV	D13C460EUV ou D13C460EEV	D13C500EUV ou D13C500EEV
285	315	345	375

GO

34

2 et 3

D13C...EUV	D13C...EUV ou D13C...EEV	D13C...EUV ou D13C...EEV
BV mécanique	BV mécanique automatisées	BV automatique
84	85	86

1425

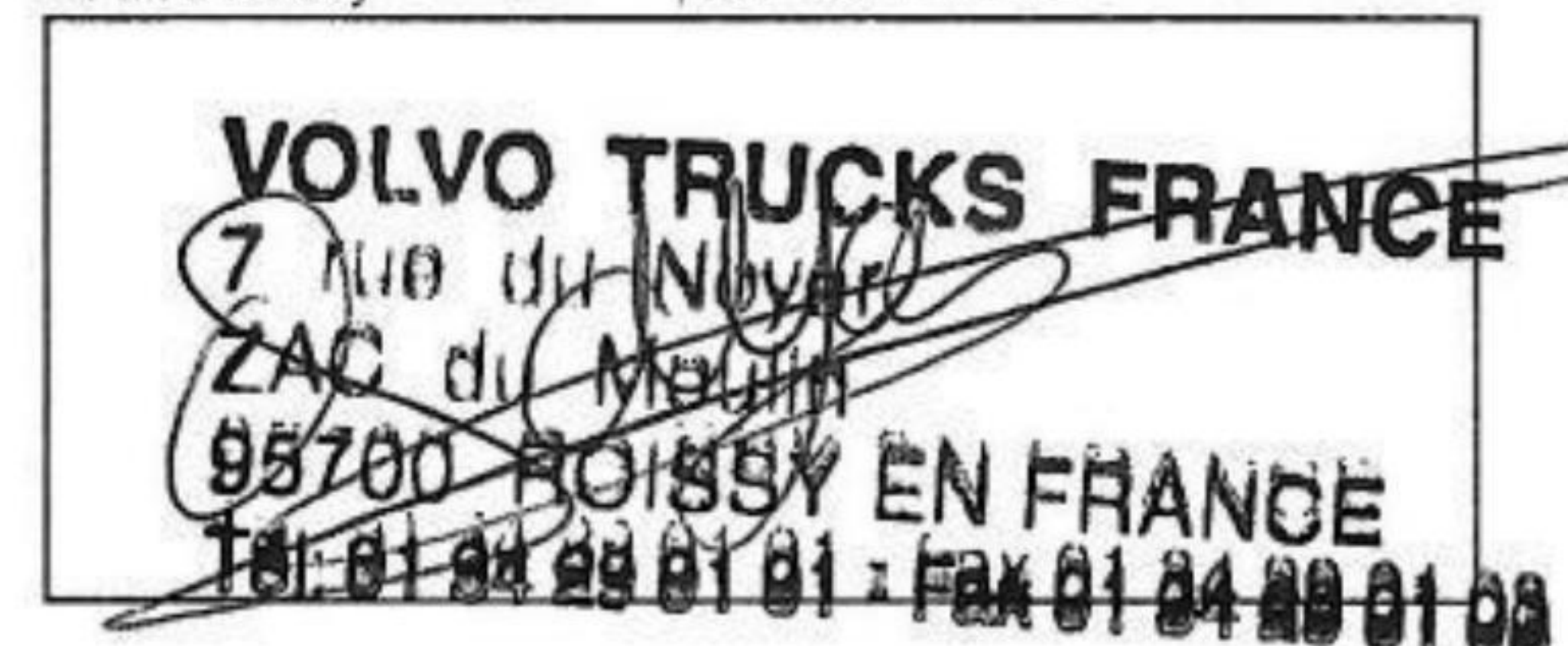
NC

D13C...EUV	D13C...EEV
0555*0874G	0555*0874K

Variante .B	Variante .TR
37 t/39 t (5)	42 t/44 t (5)
50 t/ 70 t ou 120 t (4)	70 t/ 120 t (4)

Fait à Roissy

le : 08/11/2012



ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer - 95700 ROISSY-EN-FRANCE, représentant dûment accrédité de VOLVO TRUCK CORPORATION à GÖTEBORG (Suède) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipés

a) d'un ralentisseur (1) (2) : électrique sur transmission de Kg

hydraulique sur transmission de 250 Kg

b) de pneumatiques (1) : 385/65 R 22.5

12 R 22.5

315/80 R 22.5

c) d'une charge maximale admissible (kg)* (voir colonnes de gauche sur la plaque constructeur située sur le bas inférieur de la porte droite).

(*) Ces charges correspondent aux charges maximales légales admissibles des essieux, elles ne prévalent pas sur les indices de capacité maximale des pneumatiques et/ou des véhicules dont les essieux ont été dotés (voir point 1.2 de la présente notice).

d) d'une suspension de l'essieu moteur (1) : mécanique non équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée.

e) d'un chauffage autonome à combustible (1) :

Marque WEBASTO - type AIR TOP 2000S

Marque WEBASTO - type THERMO 90S

f) Châssis-cabine livré avec barre de protection contre l'encastrement arrière conforme à la directive 70/221/CEE modifiée (1)

OU

NON

g) Châssis-cabine livré avec barre de protection contre l'encastrement latéral conforme à la directive 89/297/CE (1) :

OU

NON

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) A compléter

ATTESTATION DE REVERSEMENT DE LA TVA

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer - 95700 ROISSY-EN-FRANCE, constructeur ou importateur, certifions que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro d'identification figurent au certificat ci-dessus a été régulièrement mis à la consommation conformément aux dispositions de la 6ème directive européenne, la T.V.A. afférente à l'acquisition intra-communautaire étant autoliquidée directement par le client.

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial)

DATE DU CONTRÔLE :	10 décembre 2012
N° DE CONTROLE :	30 novembre 2012
CARROSSIER (nom et adresse) :	FOREZ-BENNES HYDRO rue Jean Perrin 69740 GENAS
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	03 mai 2013 (voir attestation jointe)

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

- (D 1) Marque : VOLVO
(D 2) Type Variante Version : FMD84 46BH 435 L1
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : YV2JG20G6DB640710
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 32000
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : 44000
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 16075
(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : 16000
(J 1) Genre national (3) : CAM
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : BENNE
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 8,915 m Largeur : l = 2,53 m Surface L x l = 22,55 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route ;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :

- dans sa notice descriptive (1) ;

- dans l'accord fourni par son service technique (1) ;

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol

maximales prévues par le constructeur ;

- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;

- le genre J1 n'est pas TCP ;

- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à GENAS

Le 10 décembre 2012

Signature et cachet du carrossier qualifié

FOREZ BENNES HYDRO

3, rue Jean Perrin

B.P. 82

69744 GENAS CEDEX

Tél. 04 78 40 17 87

SIRET 380 004 341 00018

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet.

(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.

(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route